Learne du 25 novembre 1952 M. Teraux de la commession d'assistance Momes Duhamel, Scocard et Montesfrol du courté de la Cause des écoles \_ pour examener les demandes freventers par les farents. Le connect que le verse. ment des lecours leva fait fai le Receveur Municipal directement aux familles interessées M. le Maire rappelle que le Legs Parrat est attribué à une femme neuve, agre d'au Legs Parrat mous 30 ans, la plus pauve et étant dépuis longtemps dans la commune et donne lecture de la liste des condidates comprenant les noms de Mmes Vues Garreau, Halere, Vandron et Richard. Envoyed to 26 H 1849 Hest procede au vote a bulletin secret qui donne les resultato servanto : ellmet Roger to 30 Hy Wire Richard: El voix sur ef votants. Elle est done designée comme beneficiaire de Legs en 1950, dont le montant annuel est fisis à d'oppho, credit prevu au budget à l'article from emploi de legs à affectation spéciale. Les Genetaix A le Maire rappelle que le Lego Genetaix est attribué à une femme veuve charges d'enfants en bas age, la leule can dedature de Ame to Mortier est enregestrui. Hest procede au vote à bulletons secreto qui donne les resultats deuvants from 18 voise - bulletins delance = 3, Enry 1 - 26 11 18 HU Le legs lui teux danc attubué un 1949 ch lesa de 1.000 fis, aucune attubu 30 11 30 M tion n'aspout ile facte en 19 48 Cravaise de la R. N. HHG M. Tambertie rend complé à l'assemble que l'empunt sontacté pour la mile en et at des trottoirs en bordure de la R.N. 446 laissera un de couvert de 850.000 fro en viron, pour les quels M. l'Inderneur rucinsol a offert l'abandon d'une fourne de prestation pour chemins rucinause en 1950, ce que le conseil accepte. Entrelun de la voirie inboune M. Lamberte naffielle qu'un wedit de 1. 700.000 avant che prevu aux buoligets Jumily et Supplementaire de 1949 pour outretien de la voirie unbaine : Les travaux de goudronnage ent été effectués au mois de nevembre, c'est à dire dans la plus mauvaise saison Il demande au Conseil d'appeler l'attention de l'agent voyler pour les conditions dans les quelles ces travausc ont été effectués et celle de la commission des travausc qui devra lueu veiller au moment-de la réception que ces travaire correspondent lues a la valur des sommes qui ent été engages. Orbre de Noël La demande de la commission des febres, le conseil decide de Jaire un resement de eredet de 20,000 ps pour l'artre de Voil, a friendre à l'article preix au ludget addi tronnel pour confesement d'amenagement du terrain de faire, de 35.000 frs, les très Enroyé la 26. 11 vana france ne pouvant être enchepres en 1949, le dessier n'étant pas envore approuve Than M. le Memetre de l'oducation noctionale et des sports. Le conseil change M. le Mans de tallecter du comité de la Cause des Ecoles. un credit supplimentaire de 10.000 frs Refordem des trottours M. Chaffiot expass qu'il a remarque des néhecules affortenant à des connercants d'Orsail stationment sur les trattairs nouvellement refacts de la R.N. 446. Le conseil de mande à M. le Mans de prendre des dispositions pour que des contreventions socialdresses aux propriétaires des rechaules qui stationnement, sur tous les hottoirs de la M. Chaffest rend compte que des particuliers sertent leurs leurs le ordiners le Questions diverses.

déance du 21 fanvier 1950 nendre di lun les trattairs, ce qui est dangereux from la circulation des prétis.

M. Barbier demande la remuse en état- de la borne fontaine de l'avenue
Marichal Joffre. M. le Maire lui fait comaître que ceci dont être fait des quelques fairs. M. Chaffort demande de faire remettre la croix sur la porte du cometien du aurant els enleves par sur entrepreneur au cours de travaux. M. Leven fait comaître que cette croix a disparu depuis plusieurs armées. Mne admission assistance Medicale gratuite d domandes admises. L'ordre du four étant épusé la seance est lever à Est " To Leverouth & Bach B quanty Moegos-1 u 24 anvier 1950 Convocation du conten Mumbal a la Maine d'Ortail, pour le Vendredis Lanvier 1930, à l'effet d'y delibérer seu les questions hutees à l'ordre du Jour. Séance du 21 Janvier 1950 d'est reuni à la Maire d'Orbay, heu ordinaire de les deances, sous la freident 1. Barre; Maure Etavent frésents : A. M. Barre, Maire, Degany, Quellemand, adjointo, Lamberte, Davouf, and Galland, Barbier, Blot, Mme Vernoine, Chaffiot, Foisy, Guarfolier, Manuel Timent, Chasteray. Excuses M. M. Cogniat, Lauriat, Veroux, Semoine, En excusant l'absence de M. Cognial duce à une grave maladie, M. let demande à les collègues, de s'associér avec lui pour adresser au malade des de prompt retablissement. de la frecedente réunion qui est adoptée à l'unomenté, N. le Mare danne la parole à M. Lamberlee, rafforteur de la commet des finances. des finances, Caxe locale additionmelle Le rapporteur expose à l'assemble que les Conseils Municipaux peuvent, en et

Séauce du 27 fanvier 1950 tron de l'aline'a 3 de l'art. 1 de la loi du 31.12.49, voter une majoration des taux de la taxe additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires; cette majoration ne pauna exce'der 0,25% pour les affaires passibles du taux de 1.50% et 0.30% pour les affaires passibles du taux majore de 2.60%. Le commission des finances a emis un avis favorable, étant donne l'intérêt pour la commune à voter cette majoration. Elle a frense qu'il n'if aurait aucune incidence sur les pux pratiques dans la commune si la maforation n'étatt pas votei, alors qu'elle le serant dans les communes voisines et que le firs deut fermettra une diminution des contributions directes. L'aseport des consommateurs etranger à la commune permettra ainsi une amelioration des imports directs qui profitera integralement aux contribuoibles d'Usaif. capies en avoir delebere, le conseil vote à l'inamenté les mortors de 0.25 et de 0.30; definies par la loi. A. le rapporteur eschole que l'art. 6 de la loi du 21. J. 49 a releve les tarifs massuma des Regule 18 15. 2 1920 drolts de licences sur les debits de boissons, mais que d'afries les instructions prefecto rales, le conseil aurait du se prononcer avant le 31 décembre. Un, ceci n'a pas eté possi. ble, un l'envoi tardif des instructions prefectorales pour la confection des budgets. La commission des finances s'est montrée favorable au relevement de cette taxe Le Conseil vote par 14 voix contre 2 les taux suivanto: Reconces restrentes : 5.000 au lieu de 2.400 -Recences de pleise exercice: 10.000 de 4.800. et demande à M. le prefet de bien vouloir tenir compte du retard apporté dans l'établissement de tous les hudgets, pour approuver la deliberation. Securdé sociales. Séances : M. le rapporteur donne lecture d'un lettre de sa cause une montographique aifant de front organiser une seance cinématographique aifant pour but de faire commaître ou fublic les grands fliaux sociaix : suberculose, sephilis, cancer, etc... La Securse douale de les entreprendre, est d'avis que cet organisme doit sufforter les frais de location des salles. M. le rapporteur expose que les sapeurs pompuers ont besoin d'équipements pour l'exercice 1950 et qu'aucune ressource extraordinaire, m'subvention particulière ne peuvent être es comptées pour cette dépeuse; soit :

5 vareuses et 3 pantalons 3 Répis, devis

48.608 Equipement des sapeurs frompiers 48.608 H torches Casimir 24 Sand : pour fuites 14. 880 Le conseil sollicisé une subvension de l'Etat et du département et decide d'inscrire cette dépense au buolget de 1950. Cravaise du chemins A. le Mans dépose du bureau un profet de marche soumes par M. l'Ingenieur des C. P. E pour les Aravaux den chemine ricenaux en 1949, M. Lamberte rapporteur de la commission des finances fait connaître que cette commission n'a pas été dans l'en-11. 2 Semble favorable à l'acceptation de ce d'assier, le conseil n'aifant par eté sais preà-11. L'ablement des profets de referbin des chemins micinaux, ce qui lui aurait permis de

Juga de l'ordre d'urgeme des travaux et évité la refection de voies dans un état salisfaisant alors que des voies inbaines vertent dans un état deplorable u qui provoque des culiques dans la population qui ne sont pastorifours distantentes affectations des credits. L'assemble municipale qui vote imports doit débibeier sur la façon d'employer les credits.

M. le Mare suphos que la presente descussion et ant inscrite que procès un viendra a la commaissance de l'Ingenieur et que from 1950, il adressera les des travaux qu'il entend entreprendre sur la vicinalité. M. le Mane propose

d'accepter le dassier.

Le conseil Municipal, considerant que frair la réfection en 1949 des chemis ni cin aux ordinaires de la commune, il a été fait appel aux entreprises charges des havans limitaires sur les chemins départementaine de la subdivision de l'aiseau.

Considerant que ces travaise ent été effectues aux mêmes conditions d'en et de frise que celles des chemins defraitementaise dont il est donne connailse et qui ont été approuves par M. le fréfit, avec cepplication d'un rabaire démentaire de 3%.

affrouve far 15 voix et 1 abestention les marches frasse aux l'entires Brangeon, pour la fourniture et mise en ocuvre des materiaix d'enfiin

ment, s'élevant à la somme de 800.000 frs.

Justone M. le Maire à legner les dits marches et fréces de comptabilité offerents au reglement des travais effectués sur les chemins vienaire. M. le l'air dépote leur le bureau un dossier soumis par M. l'Ingenieur du E. P. 6, hour la construction de revêlements de trattous. « J. le rapporter commerciale. Le a commission des fenances à domande de precider que ces travaire ment les hottous de la R. V. 446, endre le frassage à neveau du Guichet et de la Republique, sur charles de Gaulle, avenue du M. Forh et rue autre l'Ingenieur aifant denomné improfrement ces voies ; rue charles de Gaulle.

Le Conseil municipal, considerant que pour la construction en 1949 de virtement des trattairs des mes Chailes de Gaulle, avenue du Al Foch et me Pois entre le P. N. du Juichet et la Place de la Republique, il a été fait appelé du trefisée chargée des travaux similaires sur les chemins départementaires de la la lun de Palaisseau,

Considerant due ces travaux ont de effectués aux mêmes conditions d'éxecute de fina due alles des chemins defiaitementaix dont il est donné connaissant du out élé approuves par M. le fuéfet avec application d'est nabais supplication d'est previe un fina fufficementaire, le bordere au firmitif se firenant fias d'ouvrage techniquement comparable, délibère à approuve le marché faire avec l'entreprise Brangeon, pour cution de revêtement des shottoirs des rues charles de Gaulle avenue du le

PV. HHG. Frottoirs

Beech his for I

Séance du 27 Janvier 1950 et rue Oschange; s'élevant à la somme de l'eux melhors huit cent melle francs. Autorise M. le Maire à signer le dit marche et épièces de comptabilité afferentes our reglement des travaix effectués sur les voies urbaines, les travaiss seront financis de la Jacon suivernte; de la façon suivante; Saltre de l'enfreunt de 4. 249.000, contracté en 1948 from gros travaces d'entrebien et lubrentions, environ dépenses de la voirie inbaine à l'aide des frestations de la ricinalile', alcandon d'une fairnée de friestation en 1950 85 f. 400 intretien de la voirie Le conseil municipal, considérant que pour la réfection en 1949 des vous urbanes de la commune, ela ché fait appel aux entrepuies chargees des travaux similaires sur les chemins departementaux de la subdinission de Valaiseau. Considerant que ces travaux ont été effectués aux mêmes conditions d'excecution et de frix que celles des chemins départementaine dont il est donné conmoustance d de 3%. Delibere: et la muse en œuvre de matériaux d'infeirrement 1 élevant à la somme de quatre cent anguante mille francs. Autouse M. le Maire à signer les dits marches et pièces de comptabilité afférents ou reglement des travaux effectués sur la voirie urbaine. Evoulement des Eaux au M. le Maire corpose qu'il avait cout le 14.12, 49 à la S. V. C. F, from lui demander P. N. 20 du Gruchet d'escocuter des travaux au IN du Guichet pour un evoulement rationnel des eaux à la treversee de la R.N. HHG, avant de terminer le renetement des trattoire entre ce hastage à niveau et l'impasse des Planches. a la sente d'une démarche à la fare Montpamalle, la J.V. C. F. fact connaître har lettre du 25 Ct; qu'elle va entrefirendre à les frais la traverser de la voie en tufair de 40 cm, la commune devra faire esce' cuter en amont une chambre à table et elle en assurera le bon entretien. Prairie des Hles le Moure informe le Conseil qu'il a reçu de nouvelles propourons que l'autation de Plantation de peuphiers des terres de la firaire des Hes. Il propose de ne pas relouer et de faire une plantation de los lilers dans cette superficue de filies de 5 ha, avec un programme de 3 ans. La commune asservant la fourniture et la filantation des plants et peut exompter une Sulvention de 100,000 fis par an des Caux et-forêts. M. le Maire met aux voix la location des terres, qui ne recueble que une voise. Il met ensuite aux voix sa proposition de blantation de peupliers qui est adoptée Recalle To à l'unanimité, moins une voix. Le conseil sollicité donc une subvention des Eaux et forêts et s'éngage à uns crire au budget les crédits complémentaires, La plantation, si elle est approuvée par l'autorité supérieure, pourrant commencer à l'autorime 1950. M. le Maire donné lecture d'une lettre de M. Batisse, Ingenieur Vicinal, en Passerelle date du 21.12.49, faisant commaître que la commune de Palaiseau, accepterant de participer pour so 9 dans le montant de la dépense de construction de la l'épasserelle sur l'afvette.

déauce du 29 fanirer 1950 la luture helantation de freuf his et qu'il entrainer aut une dépense important des bravaire de voirie, decide de renoncer au firofel. A. le Maire donne commaissance d'un profit d'avenant à l'assurance d Aspens pompiers Muduelle Générale Française accidents, pour la garantie des sapeus ponfue brant les indemnées fournalieres et prevoyant un capital de un million cas de décès ou d'infirmée. 13 H 350 M. Lambertie eschose qu'il n'est- has favorable à cette as surance, l'élat vant-frendre en charge les reques des safreurs pompiers benévoles, étant de que la Cause des sapeurs pompiers est-alimentée par des friélèvements d'ob sur les subventions revenant aux communes, mais il est indiscutable que hensions allowers actuellement soul-tout à fait insuffisantes; les accident rapeurs pompuers devravent ètre lequi des sur la base des accidents du lier Le conseil est d'accord from le relevement des indemnités fournalines hour le capital à conditions que le contrat sera résiliable annuellement. de pauvoir frendre de nouvelles des pasitions en cas de révision de la la Bassin de natation danches et nessionres. Actuellement deux terrains sont susceptibles de convenir:

1º terrain à l'auest de la prasserelle du lac, en face du domaine de Laure

2º terrain à l'Est de la maison de Ame Temaine. Ce desnier est plus fil 1. 16.8 de l'usure de pompage. Le hrofit de bassin de natation interesse toute la propulation d'Ortes. Le Conseil, afrès en avoir délibéré, Proide le firmefre de la construction d'un bassen de natation avec le de bains danches et vertiaires. ment sportes qui determinera celui des deux terrains qui presentera les plus per avant a as Le conseil délibèrera ensuite sur les morfens financiers de la réalisation de la réalisation d'usible furblique. Offaire Renson Comme suite à la profusileur de M. le Maire, le conseil décide d'étudier à me l'achat de la firofinité Renson. afelier de distillation Le conseil, afrès avoir envisage certains emplacements, décide que l'atelure sillation sera place dans l'avenir à co se du Serrain de feux dans la present de le serrain de feux dans la present de le servain de D'ordre du four étant épule; le seance est lexée à 23 4 45. Saw Pregnast weeding flomos

Aéauxe du 10 fevrier 1950 Ele sea fevrier 1950, convocation du Conseil Municipal à la Main d'Orsay, pour la berev lux les ques tions fortees à l'ordre du four. Séance du 10 février 1950 Le cha Leorier mel neuf cent unquante, rungt et une heures, le conseil minicipal s'est reuni à la Maire d'Orsaig, here ordinaire de ses seances, sous la fueudence de M. Bassa' Maire. de M. Barre', Mane. Estauent frésents. M. M. Barre, Maire, Degouy, Guillemard, adjoints, Lambertie, Lauriat, Andlauer, Galland, Barbier, Blot, Mme Lomoine, Chaffrot Guardier, Haurey. Vincent, Chasseray, Riant, M. Lemaine Tacuses: M. M. Jerresse Danois. Faisil. Teraux, Davoy, Faisy. Le conseil choisit pour secretaire M. Chaffrot, lequel donne lecture du procèsverbal de la precedente reunion, qui est adopte à l'unanunte : M. Juillemand afant fait toutesois remarques que le bouilleur de cru ne pouvait installer son atèlier a coté du terrain de feux, vue le mauvais état du terrain. M. le Maire convient d'aller de rendre compte des emplacements susceptebles de convenir. Décès de M. Cognial 1. Le Maire rappelle à ses collègnes le decès de M. Auguste Cogniait, 3'adjoint, qu'elle fut sa vie de devoument au luis fueblic. Conseiller Municipal de Colomo o de 1919 a 1925 el était Officier d'instruction Tublic, Officier d'Academie, titulaires des Medailles de Bronze et d'Argent du travail, de la Medaelle de Bionze du Ministère du Travail pour les veuvres sociales, de la Medaelle d'Honneur de la Société Nationale pour l'incouragement au progrès. M. lesane demande à ses collègues de s'associer avec lui pour adresser les uncères condoleances du Conseil Municipal à Ame Cognat et à ses enfants et d'observer à Ma memoire de M. Cognial, une minute de selence. Budget de 1950 M. le Maire donne la parde à M. Lambertie, rapporteur de la commission des finances, pour présenter le budget de 1950, Celui à expose que ce buolget est en chiffres rond de 22.000.000, contre 1.500.000 en 1938, c'est à dere au coefficient 15 et avec une augmentation de 6.000.000, sur le budget de 1949, comme con equence de l'augmentation des prin dont le wesserent est de 1 fet 18. Le budget de la commune est donc en vore au des. Sous de cette mossenne of audmentation Malgre celà, il est presente n parfait equilibre, et en équilibre honnète, c'est à dire que la commission des finances, qui l'à examiné attentivement, n'à ni surcivalue les recettes, ni sous estime les dépenses En roison du rendement des taxes locales, les centimes, pour insuffisance de ren-nus sont ramenés de 3.500 en 1949 a 1.512 en 1950, ce qui est rendu passible par l'augmentation de la taxe locale que a été votre à la fre cedente reunion. En fait,

Baliments communaux

Voirie

	Leance du 10 fevrier 1950	
	ff	
	L'eviche de and	
	2' everche de goudronnoige nu Samt Jean de Beauregard, rue du Al Josepher 100.000	
	Cravano frenus dans le de la dela de	
	Goudronnage me des Sablons : 48.00	
	av du Pare de la Pacaterie, refection fartielle sur 80 m 31.00	11
	Rue Terree, Avottoiro et caniveaux, chaussee 650.0	
	Greene St Laurent, goudronnage afres enulaion 140.4	1
	Avenue le Bois, doudronnaige	
	Rue de la demancheux, refection, goudronnoige 265.	1
	amenorgement de la place du General Lelere '795.	1
	amenagement de l'allee des telleuls 1. 500.0	161
	Todal 530g.	
	Hest freire egalement, mais sous reserve des possibilités financières, refréseur de l	2
	un de la Pacateure, au lotal	20:
Shorti	La charole est donnée à M. chaffeot, rosphorteur de la commission des sports q	lu !
	La charole est donnée à M. chaffeot, rosphorteur de la commission des sports que eschose le fragramme de 1950 : le credit de 250.000 fro, frevu en 1919 n'a pas	ele .
	employé; faute d'approbation du dossier par le Minister ils agessait d'un restrais	
	from les fennes filles et d'un W. C. en materiau leger, Ces Lavaux seront executes a	1235
.*	approbasion du broset, après reverson du dossier har M. Colin.	
	La commession est d'accord pour la creation de deux feux de houles dans	le
	cadre du lac d'Orsaif cosé Void, avec l'autorisation préalable de la commisse	isi
	administrature de l'hôpital.	
	Le directeur de l'A.S.D., a demande quelques refections dans les sautoirs, don	
-	les planches out de volées, l'aménagement d'une peste pour le lancement du pour	do
	installation d'un portique. La commission a accepté de refaire le trace du sautoir don	1
	les planches seront remplacees par les cantonniers et l'entrebien assure par les societzes	-
_	sportives.	
	Le C.A O. a demandé de déplacer le terrain a duel de football vers le voté Cres.	-
	et d'agrandir le terrour voté est, afin d'en faire un terrain d'intrainement; la	,
	commission a décidé de laisser le terrain à sa filair, de recharger et de nivelor l'ai	che.
	terrain, qui servira de terrain d'entraînement.	
	M. Herond, fresident du C.A.O a accepté les propositions de la commission	1
	et a demande qu'à l'occasion du 25 ème anniversaire du C. A. O une grande fête sp	w_
	Sine soit-organise auec taurnoi de football. M. Lamberte finopose un prise de 5.000 frs en argent, à prendre sur le credit-de 20.000 frs, frevu au budget from	
	5.000 frs en argent, à prendre sur le credit- de 26.000 frs, prevu au suidget pour	2
:-	lava of recombendes shortines.	
	afries cet expose; M. Lamberlee onclut en fusant observer que le budget ne contien	
	du des vedets absolument nécessaires et utiles aux interets communaires. in effet,	le
	Il la set dans la holitique amorece, en refetant tout ce que n a pas un mis	
	It was soul- denc consacres du au men de la commune	-
	L'Esprit de polisique ne rentre pas non filus orans les d'entretients.	
L.	s'inspire uniquement de l'interêt de la commune.	
		1

Léauce du 10 fevrier 1950 M. Lamberlee last commailée equéement qu'au moment où la commune a exame budget et la firetente reunion, des renseignements complementaires ont été obtenu que certaines modefications tont intervenues, qui teront liqualees en temps es elles réportent d'ailleurs pas atteinte au voluine du leudget. C'est anni que lous hace 1.512 centimes pour uns uffisance de revenus, au lieu de 1.200 frien fran la commission. M. le rapparteur donne ensuite lecture, article far article, du profit de etabli far la commission des finances Le conseil renouvelle sa deliberation du 11. 12. 45 creant, une taxe de 4/4 Case sur les garnis de appliquée, la fresolue n'en n'afant pas fait la notification on p Débits de bois sons D'après les indications de la Prefection, cette taxe ne flaurra pas che applique les nauveaux l'arifs, sui n'ont has été votes avant le 31.12.49, Soit une mons de 15.000 les qui raminera l'ensemble des recettes ordinaires à 20.841.3/3. Il. le rafification expose que la commission des finances a propose d'insurer Saheurs compuers credit de 30.000 ps, pour complement de rentes vageres aux neuves des safeur luers midemes de l'accident du 14 tuillet. Il convient de sprendre une deliberation uniter les services préfectoraise et surtout aux du Ministère de d'Interieur, à reven question des l'ensions des veuves et des hensions d'invalidité des safreurs pomp Threis en avoir délibéré, le conseil : tu, la loi de 8/4/1851, Vu la loi du 28/f/1921. Vu la loi du 1. huers benevole, incombe aux communes. Considerant que la loi du 28/f/1927 a pour effet de substituer aux e nunes la causse agréée du Ministère de l'Inderieur, four l'attribution des d'invalidaté ou de veuves, qui penvent être alleriées aux sapeurs pompus uchimes d'un accident de service ou à leurs aifants. droits. in the Considérant que les conmunes dowent penser ainsi que dans l'état au legislation, elles se trouvent entièrement convertes et ceci, personne ne le mêmes dans les services du Ministère de l'Interieur Considérant que la loi du 11/4/49 a fixe à 43.000 frs far an, le montant de pension d'invalidate à 100% et les frensions de neures aux 2/8 de la funt d'invalidise'. Considerant que dans les arconstances s'anomiques actuelles et dans la minimum des pensions à attribuer aux sapeurs pompiers nuclimes d'accidente vice ou à leurs neuves, devrait être calculé dans les conditions fireses en considere from les accidentes du travail promant prétendre à une pension d'invalidation leurs afants. draits. considerant que la fiension versee acquellement par le Ministère de l'Interes aux neuves des safreurs prompiers Lambert et Chuillier, est actuellement de Millier et ne peut, dans les augustances el ne frent, dans les arconstances economiques actuelles, fiermette de vivre à est

deance du la fevrier 1950 Demande à A. le hrefet de bien vouloir approuver l'ouverture du credit de 30,000 po mont au budget de la commune, en une de l'attribution d'une prension morgine compile. mentaire aux veures des sapreurs pompiers benevoles, nictimes du devoir, et de transmettre ette deliberation au Ministère de l'Intérieur, pour premettre une révision de la légis. Hest preime un credit de 3.00.000 ps, non pour la frise en charge de l'Eclurage public des lotiesements par la commune, mais found attribution de subventions que seront Elaciage des le tissements Entretien de la voirie un programme de travaisse. M. Deganet donne lecture des profets soumes for M. Ba: tisse from 1950: tisse four 1950: & VV N-3. Rue de Montfail gouveronninge 525.400 GVON. 5- Refection rue Elesa Despobert 800.000 84.000 1.410.000 A. Tambertie fait remarquer que les paves de la cru Elisa Verfobert, à l'endré du chateau de Taunay, sont d'époque et il souhaite leur conservation Retribution du regelleur actuellement, M. Saradin, charge de la frenception des oborts de place, respit du marche de une vacation de 150 frs par marche. L'anseil décide de porter ette allocation à 11. 2 155 160 frs à fartir du 1 fanvier 1950. Indemnité haur travaux Tar lettre du 12 11 49, Melle Sabaurand, sollicitant une indemnité four les à la directrice d'école havant le fremture, fraquers, nettorfage, dans le logement qu'elle occupe à la Mairie, et qui n'avait pas eté nettorfe definis 15 ans. Tuwant facture, les travaires les des la ferrier 1850 lui ont wirde 63.000 frs. Le conseil de ude d'allauer à Melle Sabaurand, une indem . mbe de 50.000 frs, freire au budget. Suppléments de Araité. M. le rapporteur eschose que les du cleur et du chices percouvent actuellement ments du personnel en un supplement de Grandement, pour perception du fina des repas à la cantine Scolaire. En raison des mesures de reclaissement, le conseil décede le taux sur ant hour ces supplements, à parler du l'fanvier 1950: Directeur de l'ocole des garçons: 3.000, au lieu de 2.500. Verecque de l'évole des filles 3000 au heu de 2.500 Verecque de l'évole Maternelle 1.000 au heu de 625 Cours complementoure a la demande de la Due Auxe, le conseil est d'accord pour un heure 13.2 350 de vours sufflementaire, en stenographie et une heure sufflementaire en Que la la 1050 dacht lografisce comptabilité, les creolits sont fremes au buolget from draidements des professeurs du cours complémentaire a la demande de la deschie, le conseil est d'accord four l'achat de deux machines à ecrire pour le cours complémentaire; qui ne seront pas necessairement neuves; mous d'occasion avec garantie.

(a la demande du obstair Lauriat, le conseil accepte de porter de 30.000 frs
à 40.000 frs, l'inolemnté allouse à la Joeur Marie, from obstain ob la surveillance de la Crèche 19 2 50 July 18: 20 30 reche Laint Charles.

<u>déance</u> du la fevrier 1950

Approbation du budget

Les mesures ci dessus, ainsi que la perte resultant de l'imposes d'appliquer la tasse sur les hiences des debits de hoissons, entrances une différence de 85.000 hs., hour retablir l'équilibre, une reduction de rédit Mour Plantation de heuphers, sera effectueir ; ce crédit que llus que de 65.000 hs.

M. le Maire met aux voix le buologet qui est adopte à l'unanime

Valeur du centimo en 1949 : I.243.07 - en 1950 : I.281.90

		RDINAIRES			
	onstatées n 1948 !	prévues ! pr 1949 !	en 1949	!préjuss !pr 1950	] ] Mon.
I.3 W cent int. revenu I	.I82,863 4	350.745	1.459.883	7.937.868	TOTALL I,038 A
revenu propr. beties	63,559 598,329	65,000	63.583	700,000	1
taxe alhabitation taxe sur les chiens	40, T56	40.000	42,208	40.000	
taxe instruments musique taxe vicinale	I.805		I.729 I.533-955	I.800 32429.840	
texe sur les demestiques	12.230	I2.000	SIS.01	000,0I	4,246,64
locaux loués er garris		I5.000		I5.000	
Eddairage par Elestricité chauffage par le gaz	536,584	200,000 300,000		600,000	
take sur les spectacles	986,00	56.000	68.647	60,000 200,000	
licences débi+s boissons 60 % taxe sur les ventes3	17E 000 .83I,347	200,000	7.283.203	5.400.000	
taxe sur droits enreg.	579,079	360,000	855.830	800,000	P.675,00
Expédit. actes Etat civil	I2.870	50.000	46,360 2,940	50.000	
occupation salle Mairie droits:permis de chasse	3.585	2,000 30,000	30,900	30,000	
droits place sur marché I	25,400	35,000	39.872	T,200,000	1,533.00
services payés incondie taxe de rusule des mandes				250.000	
concession Ext cimetière creusement de fosses	I80,666 68,500	200.000	212.670 87.890	90,000	
taxe entrée de corps	00,000	2.000	I9.000	20.000	
droits d'inhumation droits caveau provisoire	9.725	10,000 I,000	18,530 9,642	5 000 5 000	885 ON
redevance Sté Lyonnaise	591,234	350.000		700,000	
d° E.D.F.	21.114	30.000		50,000	178
occupation domains comm. service extériour P. Fun.	74.874	000 COX	90 108		833,50
revenus rentes sur Etat	I.827	3-600	5 097	E.100	
rentes sur particuliers	149	449	443	449	
loyers propriétes commun. Legs effectation specials		40,000 6,915	15,290 6,915	30,000 5,915	
Excédent reveru Hospise	2,396	2.396	2 395	2,396	
usage du dépotoir revenu de la crèche	4.880	5,000	6.300	T30.000	170.6h
	<b>63</b> ,530	150,000,	II4.520	30,000	
rartie. Etatraéphegénéra subv. recour des comps	345,3€8	345,000	35T,913	376,000	
subv. matér, incendia		15,000 900	IR,693 I46,783	EU 2000	10
ind. assor. sociales remp. Ergis diétudes	16 500		694	835 2000 2000	451
apirebs. ethic dirthuc	337 000	20,000 3 3 430,968	9,700	T C00,000	Ho.
frais audiences foraires	6,576	8:301	. 5 . 500	0 200	7.5.5
inde seerés adminique.	5,987	15,000	5,978	EO. 000	I.03 29:
rapes recharifa cantina	72(	91.872 3.000		6 370	1 of a
total das mesettes	ordinaire	as ,,.			30.01
	and a superior of the state of	- 100			

## RECETTES EXTRAORD INAIRES

94 cent, participation IO % assoc, syndicales

	jems rame n	də	23.405		place publique eau	51.00
11				.m.s	rue Boursfer	4,206

.

	Séauce du 10 fevrier 1950	16
	188	17
	221.375 ~ logements	
	4.249.000 - gros travaux 294.024 64 "	898,42c I.013,42c
	<u>DE PENSES</u>	A . 22 TO 515
	contrib. 5 % s/ salaires 250.000 241.000 300.000 trait. secrétaire Mairie 351.756 484.000 4831820 600.000 et pl. serv. administr. 381.776 512.000 483.650 600.000 sécurité social. 275.307 320.000 207.879 300.000 habillement appariteurs 160 15.000 14.711 30.000 assurance accid. travail 20.815 40.000 43.408 20.000 allocations familials 52.800 70.003 57.800 210.000 cairse des retraites. 72.486 205.000 193.032 200.000 fondsnuational compensat 94.182 185.000 185.186 50.000 recensement par controleur 3.000 3.000 3.000 3.000 caissier caisse d'Epargne 500 500 500 1.000 porteum de dépêches 10.000 19.000 9.000 2.775	.406,775
Manual Contraction	frais bureau Mairie 24.112 50.000 48.960 60.000 conservation des archives I.000 I.000 abonnement publications 2,460 3.000 2,440 3.000 perception texes communales7I,447 83.000 78.744 IOO 000 dépersesce véliabone 22.857 40.000 18.30€ 40.000	
	démensus véliahona       22,857 40,000 38,300 40,000         abonnement d. official       2,000 3,000 3,000 3,000         coticacions municipales       3,000 3,000 6,000	213.000
	audiendes foralles 10.000 IB 000 18,000 IE.000	I8,WCO
1 ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) (	dépenses de police d'Etat       I5.216       30.432       30.432       30.432         subv? emic. sep, pompiers       I.800       I.800       I.800       I.800         services payés particuliers       40.896       80.000       773500       80.000         assurance accidents sapeurs       7.524       10.000       8.647       20.000         contingent service départ.       6.872       7.000       7.000         entretien local des pompiers       68.568       40.000       80.500       80.000         ntretien local des pompiers       5.000       5.000       5.000         habillements, équipements       260.184       50.000       8.047       15.000         assurance du mavérial       3.626       17.000       8.047       15.000         entretien bouches d'incendie       6.954       20.000       34.407       30.000         secours exceptionnel aux	30.432
7	venves des sepeurs pompiers 50.000 rension viagère complém. d° 30.000	378,800
e	salaire fossomeur et garde 223.II2 445,000 268,260 400.000 entretien du cimetière 46.265 I00,000 23,490 300.000 obsèques victimes de guerre II,598 I5,000 9.750 I5 000 entretien calaisations eau I.540 I5,000 9.028 30.000 conting. protectich santé publ.36.077 50.000 44.682 50.000 dispensaires antituborculeux 32.I73 53.6I5 53.000 55.000	850,000
r s a	personnel voirie, urbaineI 562.092 2.000.000 T.742.000 2.000.000 gécurité sociale I70.582 270.000 227.942 350.000 allocations familhales 415.420 615.050 620.000 650.000 gaisse des retraîtes 56.070 I50.000 II4.993 [30.000]	3.380,00¢
p	personnel voirie vicin, 208,723 300,000 500 000	300,000
EDati	Intretien voirie urbaine 425.34I I.700.000	

357,430

357.460

230,483 1 414,930

884.580

370,640

13.864.347

200,000

800,000

20 523

280,000

29,379

du matériel du marché

entret pen

dépenses volvie urb, à

l'aide des pressations vicinales entretien voirie vicinale 780.828

fonds commun chamins vic. 357?648

reporter

5. 929 840

100.000 \$60.000

40 470

908°86

frais gestion s ervice urbain plantation de peupliers

54 .500 50 .000

64,350

64,500

21,743 19,970

nersonnel insrection san. préposé receite du marché

Séauce du 10 Sevrier 1970	44		1-11	Report	19 (-1
	27 003	All by the	150,000	200,000	13.861.34
trait person batiments	7T 364	200,000		200,000	
	000,08			1290,000	
assur, hat, communaux	I7.555	-20 ,000		20.000	
1mpôta et contributions	20 520	32,400	32,400	40,000	7.7
remontage entratien horloges	2,500	II,000	000	20.000	
chauffage, éclair, batiments 2		300,000	220.475		
entretien boites aux lettres	160				0 703
consommation ead 2	19.447	360,000	400.000	400,000	2.380.76
	04 705	130.000	T28 5T0	200,000	
2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	5 62.1	5.625	5.625		a stay a
supplément traitement 3	26.6TO	480.000	394,000	450,000	
prof. cours complémentaire I	09.349	190.000		300,000	
	06.695	350.000	353,000	400.000	
achat machines a écrire		67		100,000	
THE RESERVE AS A STATE OF THE PARTY OF THE P		500,000	*	The state of the s	750
The state of the s	49.918	.50,000		60.000	to the
bibliothègus scolaire	7-1660	3.000	7 000	3,000	
arbre Noel: Ecole maternelle	1.000	I.000 I.000	1.000	000.I	141 32
bourses diétudes	200		2 000	20.000	
fourn. enf? néces, cours complechauffage des Ecoles 2	THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T		621,945		
aide fam. écoles privées	10.010	100,000	.0~1,010	50,000	2,692,00
aldo lam. ocolog princip				9 3	
		240,000		250,000	
		24.000	33,207		
récompenses sportuves	I.000	Service and the	2.454	20,000	290,000
participation dépenses chômage	1- 1210	60.000	T STATE OF	150,000	150.0CC
Part and a second secon	W 21 4 12 14	A. A. L. M. A.	The Land	7777	CONTRACTOR OF THE
The state of the s		147.950			
entretien matériel	500		1. 15.17.3		
produits pharmaceutiques	570	3.000		3.000	U I I I I I I I I I
frais d'imprimés	I.887		154,229	3,000	- 1
	25.000	30,000		23,000	
	8.850			30.000	THE STATE OF THE PARTY OF THE P
ach t denrées diverses	53.074	60,000		60.000	
	12.862			50.000	Note that I have
livrets caisse d'Epargne		I.000		I.000	July and and
	30,463			30.000	
inhumations indigents	I.784	2.000			edo or
subv. centre médico-social St-V	incent	de Paul		50.000	669,000
subv? caisse des Ecoles 20	000	200.000	200 -000	200.000	
		40.000		50.000	250.00
A TOTAL CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF THE PROP	141	HOLT DIE		Marin San San San Land	Halle Tool St.
	3I.I84		163,000	200.000	THE DESIGNATION OF
			108:000	108,000	No. of the
d? adjoints					
	4.999	2.310	2,290		
d° responsabilité civile. syndicat des communes	22.965	38,000	37,917		the regions of
Legs affectation spéciale	4.395	6,915		6,915	alone i
revers. ind. sécurité sociale	684	685	685	685	of section or
do secrétariat administr	4.466	I5.000	5.978	8.000	Active to
indemnités bicyclette	2.400	6.000	6,000	6,000	ACT TOO
complément doutation Rosière		13,000	13.000	13.000	495.100
dépenses imprivues	8,083	22,664	18,362	23 ,7709	38.766
total des dépenses erdinat					0.841.873
Pour les dépenses extraordinair desettew extraord	es: mên inaires	nə détail	L que por	ar lea	S with

menagement de l'Juette

Maroyé le 18

Oménagement du Monche

M. le rapporteur donne lecture d'une lettre de M. le President du Sipnobicat de l'afrette en date du 8 Ct; faisant connaître que l'emprent de 1.2 fo.000 les à contracter fai le Sipnobicat n'a fui être realisé au l'aison de 6 %, la cause des dépôts et consignations indeque que le taux est porte à 6.50 auec amuelte de 3 f. 144. Le conseil est d'accord et vote pour farfaire le confilement de cette annuité centimes sufflémentaires, ce qui protera à 29 centimes l'improsisson de la commune pour cet empreunt.

M. Degouel rapporteur de la commission du marché some étative du programme.

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

COMMUNE d

Orsal

Impositions à comprendre dans les rôles généraux de 1950

## DELIBERATION

Valeur du centime 281, 90 PORTANT VOTE DES IMPOSITIONS A COMPRENDRE DANS LES ROLES GÉNÉRAUX DE 1950

L'an mil neuf cent 50, le du fevuer	
Le Conseil municipal de la commune d	
s'est réuni sous la présidence du Maire	
Laurat, andlauer, Galland, Barre, Man. Degauf, Jullemand, evolvento Juany Vincent, Galland, Barre, Polot, Mond Lamaine, Chaffiot, Juay Mourey Vincent, Maisteray, Brank, M. Serrouse, Doise.  Absents (2): Milludes = M. M. Serouse, Danory, Joisef.	f'oli

LE CONSEIL,

Vu le budget approuvé pour 194 4 et les comptes rendus tant par le Maire que par le Receveur municipal, des recettes et dépenses de l'exercice 19#8;

Vu le projet proposé pour l'année 1950 duquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses annuelles ordinaires s'élèvent à la somme de ...... tandis que les recettes ordinaires ne s'élèvent qu'à la somme de ..... 14.656, 865 à laquelle il convient d'ajouter:

1° Le produit des taxes instituées par la loi du 13 août 1926, soit	816.800
2° Le produit de la taxe sur les cercles, voitures et	
chevaux (décret-loi du 20 juillet 1934), soit	
La produit des journées de prestations pour (Taxe vicinale =	3429.840

Le produit des journées de prestations pou chemins vicinaux (3), soit : savoir ..... Prestation = remplacees ci 19 0 3. 005 Soit un total de .....

En conséquence, il reste à pourvoir à une insuffisance de ...... nécessitant une imposition de 1.512 centimes additionnels ordinaires.

Considérant qu'il y a lieu, d'autre part, de modifier, en tenant compte de la variation de la valeur du centime communal, le montant des impositions à comprendre dans les rôles généraux de 195 — pour assurer le remboursement des emprunts autorisés antérieurement :

<sup>(1)</sup> Chiffre notifié par la Préfecture.

<sup>(2)</sup> Indiquer s'ils out ou non fait connaître le motif de leur absence.

<sup>(3)</sup> Pour les communes où les prestations sont remplacées par une taxe vicinale, ajouter suivant le cas l'une des mentions suivantes « remplacées par la taxe vicinale pour .....journées d'hommes » ou « remplacées en totalité par la taxe vicinale ».

II. — Les taxes établies en vertu de la loi du 13 août 1926, du décret du 20 juinet 1934  d'octroi feront l'objet de rôles établis par le service des Contributions Directes d'après les tarifs ci-après :						
d'octroi feront l'objet de roles etablis par lo	TARIFS	Date de l'approba- tion de la délibéra- tion instituant la taxe	PRODUIT			
the state of the s	0/ do	8	3,420,14			
Taxe des prestations et taxe vicinale  Taxe sur les chiens	% de 30 et 150		Ho, 00			
Taxe sur les chiens		86.1.44	65,00			
Taxe sur le revenu net des proprietes non Daties	70 de					
T 1 divergement à l'égout	100 % OF 11 0	16-18. HS	\$00.00			
Taxe d'habitation	% de	-				
Taxe sur les voitures, chevaux, mules et mulets	ole do de a 1100	16.12.45	10.011			
Taxe sur les instruments de musique à ciaviei	% de		-			
Taxe sur les chasses gardées	% de					
		L	A. 8 H6 8			
(1) Ne pas mentionner dans ce cadre les taxes dont l'assiette incombe soit à l'Administration de l'Enr Services Communaux.	egistrement, soit à celle des Con	tributions Indirec	tes, soit aux			
III. — Taxe sur les chiens.	IV. — Taxe	vicinale.	`			
DATE	NOMBRE DE J	OURNÉES REMPLACÉES				
DE LA DÉLIBÉRATION qui a institué la taxe  ÉLÈMENTS D'IMPOSITION  TARIFS			DATE de la délibération spéciale (2)			
	Animaux Véhicules	Individuelles Animaux Véhicules	special (s)			
Date de l'approbation de la délibération Chiens de 2º catégorie (garde et la	prestations par taxe vicinale a	H H	10,2,50			
chiens non compris dans la caté- gorie précédente)	demandé	V   17-	9/1/			
Fait en séance, les jour, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, sig	né au registre.	C. 10	1 12			
Signé Barre, les jour, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, six signé Barre, le gour, Gullemard, Lambertre L'Alot Ame Semone, Challot, Guardober, Max	used Uncent Ch	r, falla	Rian			
M. Lemoine	7-7-02					

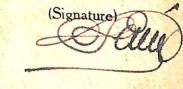
Pour extrait conforme: Le Marge de la Commune,

NOTA. - Cette délibération doit être inscrite à sa date avec son numéro d'ordre au registre des délibérations.

certifions avoir fait afficher aujourd'hui, Nous, soussigné, Maire de la commune d à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération du Conseil municipal, en date du portant vote des impositions à comprendre dans les rôles généraux de 195.0, et qu'il ..... observation.

> CACHET de la MAIRIE

Le Maire,





(2) Cette date est celle figurant à la 4e page du budget vicinal.

déance du 10 fevrier 1950 des travaux envisorgés pour 1950, dont le montant est de 2. 180.000 ps. La commune a de autoritée le 30-9.48, a entreprendre sur la tranche de demarrage, des travaux de refection aux l'atiments communaux qui comprenquent : Mus de la Cerralle, Sodure des pompes travaisse au marche'. deva framiero travano ont eté entrepris, il restant les travana au marché. Le 18 aout 1948, la commune à été autorisée, vue l'augment ation des prix, a porter le montant de la dépense à Sien les quels, les trouvaire réalises de montent à
1.180.000
l'agrement devait donc encore valable frour
320.000 Le Conseil décide de salliciter l'extension de cet agrement, sur la hanche: de demarrage avec attribution d'une dubendion frofortionnelle. Ho engage à contracter les empreunts necessaires pour le financement de ces travaires. Catte muruelle du frer-Le caise mutuelle des personnels, des communes, à laquelle sont affilies les employées disulaires demande l'augmentation de la cotisation from le resque 10. 9 30 maladie. Le unseil decide de porter cette codisation de la 2.50% et d'adhèrer 16. 2 20.50 au reque longue maladie, avec cotesation supplémentaire de 0.50 % four la commune, à faiter du 1 fanvier 1950. C.R. 2H-Te conseil remove à la commission des chemins, l'édude d'un demande de M. Hubert, pour a chat of un fan coupe 'au droit de sa froquiche; un dristide! ofarie Gaz de France Le conseil remove à la commission des finances, l'élude d'une lettre du Gaz de Viance, au Sufet de l'augmentation éventuels des taifs. Amilionation de l'Eslai.
rage public A. le Maire send compte qu'il a fait une tournie d'inspection avec A. Degouy et M. Tambertie, pour vour les mesures susreptibles d'améliorer l'éclairage fu ble . Juelques lampes sont à déplacer, une seule est à suffrimer, ne servant absolument à vien. Il faurait her de faire placer une lampe au coin de la rue des Haies. Introndion aux familles San deliberation du 1 Jullet 1949, approuvé le 16 décembre 1949, le conseil a voté récessiteures dont les enfants un credit de 30.000 frs, pour aide en 19#9, aux familles ne cessiteures dont les enfants fréquentent les écoles princés d'âge scolaire frequentent les écoles princes. de 50.000 F Le conseil décide l'inscription dunnées crédit au budget de 1950. 1 50 Les allocations seront versee's directement aux familles et les demandes seront exa-2 November 2050 minees par une commission composée de membres du Conseil, du Bureau de Bienfaisance etdu comité de la Cause des Ecoles. L'anseil décide de cenouveler au budat de ! 1.0, l'inscription d'un credit de Substantion au centre médico. social des Socies Saint Vincent 50,000 fis pour sulvension au centre medico social des Socies Saint Vincent de de Paul

Déaure du 12 mars 1950 Du six mais mul neuf cent conquente, convocation du Conseil Municipal de service de la desidere sen les des la demanche 12 Mais 1950 à 914 30 à l'éfet d'élècteon de la Rus frances à l'ordre du four, et à 14 pour l'élècteon de la Rus frances à l'ordre du four, et à 14 faire. Jeance du 12 Mars 1950 Election de la Rosière La demanche A2 Mars 1950 à 11 heures, le Conseil Municipal. reuni à la Moure d'Mosaif, leur ordinaire de les leances, lous le donce de M. Barre, Maire. Etacent présents: Barre, Maire, Gullemand, chaffrot, adjains Lambertie, Davory, Laurat, Galland, Barber, Mme Temonie Tours M. Garaf dier, Maurel, Vincent, charlesass, M. Lemoine A. M. le Cere, le Pinon, Melle Carbellet, M'Herard, M. P. M. Bertiand, M. Laleanne, M. Lefort - M. Colin -Le conseil, stant compose comme il est det ci-destino tafus ann lechere de l'article 6 du testament de M. Archange, relatif à l'iletter Robière from 1950, et de la liste d'inscription, comprenant 5 un 1. Inscrite le J. 2.50. Verneulenaire antoinette, ne le 5/11/11 dancele 12 rue Racine - sans profession - aide sa mere qui fait du fo contine. Le fiere a abandonne le forfer confugal defuns Mai Mi 2. Inscrite la 11.2.50. Totier ficheline, nee le 24.8.89 al domi ulu chez les farento, 1 lus rue des Rocteleto - ande comptable du gas de fietrole, salane mensuel 18.500, - 1 frère de 19 ans mensuel sour de 18 ans ne travaillant pas par tente de maladre - 1 freu de prente, reside à Misaif defines 1933. le fiere est employé de metre, la 3. Indonté le 19-2.50. Hadde Marquente, nu le 20/8/31 à Salan sicher ches da mar Massey Salane men, 6 rue Varrier, dacheflographe, maison Human Marie Malaire mensuel 15:000 for . 8 freres et sours de 38. 4. 4 de juis 1935 - ressources tatales mensuelles de la famille : 55.000 inscrite en 1948. H- Inscrite le 24.2.50 - Coursinier Janue, me le 26.8. 3/4 domicilier hez sa mère Bd de Mondetour à Orbres definis 1936 etteriere ches de cede accidentellement le 21-6. 49 la meie est blanchesteur

Jeans du 12 mars 1950 15 ans sans emploi resserves de la famille 8.000 F far mois. 5. Inscrite le 24-2-50 - Melle Beaumont simone, no le g-12. 26 à Chray domiches chez les parents 6 parsage du chemin de fer femme de menorg chez M. Benin à Mrsaig. salaire 1.000 fai lemaine nauvre à moli le pere est majon, la mère laveuse. I frere de 26 ans marie et 1 frere de 18 ans sans emploi. la famille réside a Orsaif depuis 1920. Hest procede au vote à bulletin secret que donne les résultats luivants: 1. tom votants: 26 - Napoule assolue: 14. Melle Demeulenaëre Melle Posier 2 Helle Haddi 10 Melle Cuisinier 6 Telle Beaumont. 8 Melle Haddi Marquerte arfant oblens la majorité des suf. hages au 2.º Sour est désignée Rosière de 1950 Le commenent est fisse au I Mai. Out legne les membres Spresents. :wo theren while a Laborum Home Stand Standing Stemours Séance du 12 Mars 1950 Le douge mars met neuf cent unquante, neuf heures trente, le Conseel municipal s'est reuni à la Maire d'Orsay, her ordinaire de ses beances, sous la presidence de M. Etavent fresents = M. M. Barre', Mane, Gullemard, adjoint, Lambertie Davory, Laurat, andlaver, Galland, Barbin, Blot, Madaine Tempine, chaffort Forsy, Guardier, Maurey, Vincent, Chasseray, Lemaine. Excuse' - M. Vegacy absent = M. Krant. Barre; Marre Le conseil choisit pour secretaire: M. Chaffist, lequel donne lecture du proces. verbal de la précedente reunion, qui est accepté, à l'unanimisé.